

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

" En 2014, l'État a débloqué 100 millions pour l'évacuation de notre judoka en Afrique du Sud"

Entretien réalisé par Willy NDONG
Libreville/Gabon

L'union: M. le président, la chaîne de télévision française TV5 a récemment diffusé un reportage sur la situation médicale du judoka gabonais André-Jocelyn Emame, grièvement blessé le 9 août 2014 à Abidjan, lors d'un tournoi. Que vous inspire ce reportage ?

Wilfried Nguema: Ce reportage me dit qu'il faut agir vite et trouver des solutions adéquates et pérennes pour faciliter le quotidien et la vie de ce judoka... Ceux qui ont fait ce reportage, pour compléter leur élément, auraient dû se rapprocher de la Fédération gabonaise de judo pour avoir plus d'explications sur les actions qui ont été menées pour aider notre judoka André-Jocelyn Emame. S'agissant de l'assurance, je vous informe que le tournoi international d'Abidjan était assuré. La preuve, une fois blessé, notre compatriote a immédiatement été pris en charge dans une clinique privée à Abidjan. De suite, il a été opéré durant six heures par le médecin personnel du président Ivo-

rien qui est neurochirurgien. Il est resté plus d'un mois à Abidjan à la charge des autorités ivoiriennes, hôte du tournoi.

Justement, qu'avez-vous fait pour apporter des solutions aux problèmes de santé dont souffre notre compatriote ?

- L'ancien bureau fédéral a beaucoup fait pour ce jeune homme dès le début de l'accident. Certains membres de la Fédération gabonaise de judo se sont même investis personnellement pour donner à notre compatriote un environnement soit plus supportable. Dès son retour à Libreville, l'ancien président Angoue a rencontré Madame Nicole Assélé, qui était à l'époque secrétaire générale du ministère des Sports. À l'issue de cet entretien, en 2014, l'État a débloqué 100 millions pour l'évacuation de notre judoka en Afrique du Sud. À Johannesburg, il est resté six mois parce que les fonds étaient épuisés. Une fois de retour à Libreville, le président Angoue a tout fait pour qu'il aille au Maroc

poursuivre sa rééducation. Aidé en cela par la Fédération mondiale de judo. Il est resté au Maroc durant 14 mois avec sa maman. Après cette période, les médecins ont estimé qu'il pouvait revenir au pays. Une fois de retour, vu l'état dans lequel se trouvait sa maison, le président André Angoue a refait tout le studio où vit notre jeune frère. En plus de l'avoir équipé. Non ! il n'a pas été abandonné...
...À défaut de recouvrer la santé, que faut-il faire ?

- Jocelyn souffre d'une lésion de la colonne vertébrale cervicale qui touche la moelle épinière. Ce qui provoque la paralysie des membres, comme évoqué dans le reportage. Il faut simplement mener des actions qui faciliteraient son quotidien et celui des personnes qui s'occupent de lui.

Après votre prise de fonction, qu'avez-vous fait pour votre judoka ?

- Nous n'avons pas abandonné le jeune Ename comme le dit le reportage.

Nous sommes allés le voir plusieurs fois et son cas, à plusieurs reprises, a été discuté en réunion pour trouver des solutions pérennes qui arrangeraient mieux son quotidien. Mais comme vous savez, notre fédération n'a pas de moyens.

Vous avez été reçu, à ce sujet, par le ministre des Sports Franck Nguema. Comment appréciez-vous l'entretien ?

- L'engagement du ministre des Sports Franck Nguema a été prompt et efficient. Je



Photo : J.F. Marola / L'Union
Le président de la Fégajudo, Wilfried Nguema, a réagi à la situation d'André-Jocelyn Emame.

le remercie pour son extrême réactivité et pour l'action qu'il mènera auprès de notre athlète blessé et de sa famille.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement	: 11 décembre 2020
Appel d'offres	: N°05/MER/ CDC/2020
Nom du projet	: Renouvellement des Assurances de la CDC
Source de financement	: Fonds propres budget 2021

1. OBJET

La Caisse des Dépôts et Consignations lance un appel d'offres pour le renouvellement des assurances de la CDC pour l'année 2021.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en 4 lots suivants :
Lot n°1 : Assurance automobile ;
Lot n°2 : Assurance globale de banque ;
Lot n°3 : Assurance globale dommage ;
Lot n°4 : Assurance santé.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions de l'article 89 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA par lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Secrétariat Général de la Caisse des Dépôts et
Consignations
BP : 8820 Libreville-Gabon
2ème étage Immeuble ORCHIDIA

Le paiement au Trésor Public se fait sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 04 janvier 2021 à 10H00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 04 janvier 2021 à 11H00 dans la salle de réunion de la Caisse des Dépôts et Consignations sise à l'Immeuble ORCHIDIA, à l'avenue de Cointet.

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugène Pénafort 
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Administrateur Directeur
Général

Patricia Danielle MANON 
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL